



**AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-SYLVESTRE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de St-Sylvestre tiendra une séance extraordinaire le 18 décembre 2023 à 19h00, à la salle Bonne entente sise au 423-B rue Principale, St-Sylvestre.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

Donné à St-Sylvestre, ce 1 décembre 2023

Louise Breton
Directrice générale, greffière-trésorière